

DU CONSEIL MUNICIPAL

FOUGAX ET BARRINEUF

Séance du 12 juin 2025

Nombre de Membres

Effectif Légal : 11

En exercice : 8

Présents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 8

Vote pour : 8

Vote contre :

Abstention :

Ne participe pas au vote :

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fougax et Barrineuf, sous la présidence de Monsieur **LAFFONT Hervé**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 juin 2025**

Présents : **DEFOIS** Christine, **LAFFONT** Hervé, **MARTINEZ** Bruno, **MARTINEZ** Frank, **MICHAU** Maryna, **BARRIERE** Renaud,

Absents : **DROUIN-POIRRIER** Ghislaine, **MUNOZ** Henri

Procuration de **DROUIN-POIRRIER** Ghislaine donnée à **MARTINEZ** Frank
Procuration de **MUNOZ** Henri donnée à **LAFFONT** Hervé

Secrétaire de séance : **MARTINEZ** Frank

DECISION de transférer les résultats au SMDEA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5111-1 et suivants.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L5721-1 et suivants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L1321-1, L1321-2, L1321-3, L1321-4 et L1321-5.

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant adhésion de la Commune au Syndicat mixte départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège en matière d'eau et d'assainissement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2016 portant adhésion au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement et portant transfert des compétences eau potable et d'assainissement,

Considérant l'attachement de la Commune et de ses administrés à préserver les milieux aquatiques, la ressource Eau et à garantir la qualité du traitement des effluents,

Considérant la volonté de la Commune de disposer d'une eau de qualité répondant aux besoins et usages de sa population et de ses acteurs, et ce dans le temps,

Considérant l'engagement du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA) visant à améliorer la qualité de l'eau, sécuriser la ressource, améliorer les systèmes d'assainissement, et équiper les communes rurales en assainissement collectif pour permettre leur développement,

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 009-210901252-20250612-2025_13-DE



Considérant son souhait d'inscrire la gestion des compétences « eau et assainissement » dans un cadre fédératif et partenarial avec les communes et entités adhérentes,
Considérant l'adhésion de la Commune au SMDEA au titre de(s) compétence(s) « **Eau** » et « **Assainissement** », et l'exercice de celle(s)-ci par ce dernier pour les années à venir,
Considérant dès lors la nécessaire clôture de son budget annexe et la reprise du résultat sur le budget général de la Commune,
Considérant la nécessité commune pour la Commune et le SMDEA de créer conjointement les conditions permettant de maintenir, pour les générations futures, un service de qualité et d'en garantir la continuité et l'exploitation,
Considérant la nécessité de maintenir la politique d'investissement et d'amélioration du service rendu aux usagers,
Considérant dès lors la nécessité de transférer le résultat de l'exercice précédent aux fins de pérenniser et sécuriser l'exploitation de la ressource Eau,
Considérant la nécessité d'acter expressément ce transfert et ce en des termes conformes par les Assemblées respectives de la Commune et du SMDEA,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de

Article 1 : **TRANSFERER**, dans son intégralité, le résultat d'exploitation et le résultat d'investissement des compétences sus-énumérées au SMDEA tel qu'inscrit dans le dernier compte administratif de l'année 2022 dans les conditions suivantes :

Section de fonctionnement : **54 600.32 euros**

Section d'investissement : **48 967.03 euros**

Article 2 : d'ACTER que l'opération de transfert donnera lieu à des opérations d'ordre budgétaire de la Commune au profit du SMDEA 09.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 009-210901252-20250612-2025_13-DE

Berser
Levrault

Le Maire : Hervé LAFONT





PROCES VERBAL de MISE à DISPOSITION de BIENS

Entre la commune de FOUGAX et BARRINEUF représentée par Monsieur LAFFONT Hervé,
Maire,
D'une part
Et, le S.M.D.E.A., représenté par sa Présidente Madame TEQUI Christine
d'autre part,

Ci-après communément dénommés « les parties »,

* * * * *

Vu la délibération de la commune de FOUGAX et BARRINEUF du 9 Décembre 2022
approuvant l'adhésion de la Commune au S.M.D.E.A. et le transfert de compétence eau
à cet EPCI.

Vu la délibération du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement du 15
décembre 2022 validant la décision d'adhésion de la commune de FOUGAX ET
BARRINEUF

* * * * *

1) Objet :

Conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le
transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens,
équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits
et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers
alinéas de l'article L 1321-2 et des articles L 1321-3, L 1321-4 et L 1321-5.

Cette mise à disposition des biens est constatée par le présent procès verbal établi
contradictoirement entre les représentants de la collectivité et de l'établissement public. Le
procès précise la consistance, la situation juridique et l'état des biens.

Le présent procès verbal établi contradictoirement a donc pour objet de contrôler la mise à
disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence EAU
au profit du S.M.D.E.A. à compter du 01/01/2023.

2) Droits et obligations du bénéficiaire :

La Collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du
propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens
mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation de biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits.
Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de
surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des
biens.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire
dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 009-210901252-20250612-2025_13-DE

affectés et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux en dotation.

3) Durée de la mise à disposition

La présente mise à disposition est liée aux compétences transférées. Elle durera tant que les compétences seront exercées par le S.M.D.E.A. ou que les compétences seront confiées à cet EPCI par la commune.

En cas de reprise des compétences transférées par la Commune, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens.

En cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L 1321-1 et L 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune recouvre l'ensemble de ses droits sur les biens désaffectés.

4) Description et valeur des biens mis à disposition : voir annexe

Conformément à l'article L 1321-2, les biens suivants sont mis à disposition à titre gratuit :

Imputation	Descriptif	Année d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable

5) Contrats d'emprunts liés aux biens mis à disposition :

Prêteur	Objet de l'emprunt	Date de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2023
Crédit Agricole	Travaux 2009	4 avril 2009	20 ans	4.73%	46 000	21 079.75
Crédit Agricole	Investissements 2015	15 juin 2015	20 ans	2.73%	80 000	54 905.05
Caisse des dépôts et consignations	Investissements eau 2019	11 janvier 2019	30ans	3.343%	55 000	48 583.38
TOTAL						124 568.18

6) Contrats autres en cours liés aux biens mis à disposition : (marchés, contrat d'entretien, prestations de service ...)

Nature du contrat	Prestataire	Coût du contrat	Durée du contrat	Date de signature

7) Etat des restes à réaliser transférés en recettes et en dépenses :

ETAT DES DEPENSES

Nature	Article d'imputation	Fournisseur ou prestataire	Montant
NEANT			

ETAT DES RECETTES

Nature	Article d'imputation	Partenaire	Montant
NEANT			

8) Etat du personnel transféré pour l'exercice des compétences :

Nom et prénom	Grade	Affectation
NEANT		

9) Etat des subventions transférées

Date	Organismes	Objet	montant
NEANT			

10) Ecritures comptables d'intégration du budget annexe de la commune au SMDEABudget eau potable

Imputation	Débit	Crédit
1027		115 864.35
13111		157 398.10
139111	10 948.80	
1641		124 568.18
2031	102 537.65	
21711	2 444.39	
217311	223 024.27	
217531	253 723.23	
21754	2 423.77	
217561	29 949.76	
28031		59 675.08
28173		14 024.84
28175		153 521.32
	625 051.87	625 051.87

12) Etat des résultats budgétaires transférés :

Les résultats de clôture de l'exercice budgétaire précédent le transfert sont les suivants :

Section de fonctionnement : ... 54 600.32€

Section d'investissement 48 967.03€

Conformément aux articles L2224-1 et L2224-2 du code général des collectivités territoriales et aux instructions comptables, les résultats budgétaires du budget annexe communal peuvent être transférés en tout ou partie. Ce transfert de résultats doit donner lieu à des délibérations concordantes de l'établissement public et de la Commune.

Les parties décident d'un commun accord de transférer les résultats de clôture

Fait à Saint Paul de Jarrat, le

**Le Maire de la
Commune de FOUGAX ET BARRINEUF**

La Présidente du S.M.D.E.A.

LAFFONT Hervé





Collectivité :	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET	Etat de l'Actif	Date Edition	30/04/2025
Budget :	EAU POTABLE	Immobilisations pour l'exercice 2025		
Nature d'Immobilisation	217561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	Situation détaillée		
Nature d'Amortissement	28175 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			

Critères particuliers: Budget: EAU POTABLE / Tous / Non Validé(es) / Loc: FOU / Non Validé(es) /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date Acquisition	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01 (1)	Amortissement exercice (1)	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
AUT15 00764	FOUGAX ET BARRINEUF COMPTEUR COURENT DE LA FRAU	01/01/2015	01/01/2015	10	1 224,00	856,80	167,20	0,00	0,00
AUT15 00765	FOUGAX ET BARRINEUF COMPTEUR PELAIL	01/01/2015	01/01/2015	10	1 259,62	881,73	377,89	0,00	0,00
AUT17 00872	FOUGAX ET BARRINEUF SECTORISATION	01/01/2017	01/01/2017	10	2 200,01	550,00	550,00	0,00	1 100,01
AUT19 00958	FOUGAX ET BARRINEUF COMPTEURS SECTORISATION	01/01/2019	01/01/2019	10	25 266,13	7 578,00	3 517,00	0,00	14 151,13
Total par Service : FINANCE									
Total par 217561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU / 28175 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE									
Total par	EAU POTABLE				29 949,76	9 866,53	4 832,09	0,00	15 251,14
Total par	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET				614 103,07	227 221,24	28 141,14	0,00	358 740,69
					614 103,07	227 221,24	28 141,14	0,00	358 740,69

Collectivité :	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET	Etat de l'Actif	Date Edition	30/04/2025
Budget :	EAU POTABLE	Immobilisations pour l'exercice 2025		
		Situation détaillée		
Nature d'Immobilisation	21754 MATERIEL INDUSTRIEL			
Nature d'Amortissement	28175 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			

Critères particuliers: Budget: EAU POTABLE / Tous / Non Validé(es) / Loc: FOI / Non Validé(es) /									
N° Inventaire	Désignation Observations	Date Acquisitio	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01 (1)	Amortissement exercice (1)	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
AUT15 00763	FOUGAX ET BARRINEUF ACHAT TURBIDIMETRE	01/01/2020	01/01/2020	5	1 096,80	767,76	329,04	0,00	0,00
AUT20 01040	FOUGAX ET BARRINEUF LOCATION TURBIDIMETRE FORAGE	01/01/2020	01/01/2020	3	443,90	443,90	0,00	0,00	0,00
AUT20 01042	FOUGAX ET BARRINEUF CHLOROMETRE	01/01/2020	01/01/2020	3	883,07	883,07	0,00	0,00	0,00
Total par Service : FINANCE.					2 423,77	2 094,73	329,04	0,00	0,00
Total par 21754 MATERIEL INDUSTRIEL / 28175 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE.					2 423,77	2 094,73	329,04	0,00	0,00

Collectivité :	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET	Etat de l'Actif	Date Edition	30/04/2025
Budget :	EAU POTABLE	Immobilisations pour l'exercice 2025		
Nature d'Immobilisation	217531 RESEAUX D'ADDITION D'EAU	Situation détaillée		
Nature d'Amortissement	28175 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			

Critères particuliers: Budget: EAU POTABLE / Tous / Non Validé(s) / Loc: FOU / Non Validé(s) /									
N° Inventaire	Désignation Observations	Date Acquisition	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01 (1)	Amortissement exercice (1)	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
AUT89_00003	FOUGAX ET BARRINEUF RESEAU EAU	01/01/1989	01/01/1989	50	144 308,68	103 227,14	2 738,00	0,00	38 343,54
AUT04_00006	FOUGAX ET BARRINEUF TRAVAUX 2009	01/01/2004	01/01/2004	50	45 397,67	9 987,46	1 180,00	0,00	34 210,21
AUT12_00012	FOUGAX ET BARRINEUF CONDUITE ESPINE	01/01/2012	01/01/2012	50	2 272,40	1 211,92	27,00	0,00	1 033,48
AUT12_00014	FOUGAX ET BARRINEUF ESSAI PRESSION CONDUITE	01/01/2012	01/01/2012	50	3 600,00	2 880,00	18,00	0,00	702,00
AUT13_00028	FOUGAX ET BARRINEUF AMELIORATION RESEAU AEP	01/01/2013	01/01/2013	50	16 115,68	5 040,07	283,00	0,00	10 792,61
AUT13_00030	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE REMPLACEMENT CONDUITE	01/01/2013	01/01/2013	50	2 212,60	1 015,67	30,00	0,00	1 166,93
AUT13_00031	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE REMPLACEMENT BRANCHEMENT	01/01/2013	01/01/2013	50	4 365,40	1 964,43	61,00	0,00	2 339,97
AUT14_00533	FOUGAX ET BARRINEUF TRAVAUX VEOLIA	01/01/2014	01/01/2014	50	14 942,34	9 691,14	131,00	0,00	5 120,20
AUT16_00808	FOUGAX ET BARRINEUF EXTENSION LE MARTINET	01/01/2016	01/01/2016	50	1 245,67	747,41	11,00	0,00	487,26
AUT17_00871	FOUGAX ET BARRINEUF EXTENSION LE MARTINET	01/01/2017	01/01/2017	50	1 140,91	285,23	19,00	0,00	836,68
AUT17_00873	FOUGAX ET BARRINEUF CREATION VIDANGE RESEAU	01/01/2017	01/01/2017	50	5 082,53	762,30	100,00	0,00	4 220,14
AUT17_00875	FOUGAX ET BARRINEUF RESEAU EAU POTABLE	01/01/2017	01/01/2017	50	3 840,00	768,00	71,00	0,00	3 001,00
AUT18_00966	FOUGAX ET BARRINEUF CREATION BRANCHEMENT	01/01/2018	01/01/2018	50	2 604,94	2 083,92	11,00	0,00	510,02
AUT18_00967	FOUGAX ET BARRINEUF CREATION BRANCHEMENT BARR	01/01/2018	01/01/2018	50	1 409,98	846,00	12,00	0,00	551,98
AUT20_01039	FOUGAX ET BARRINEUF CREATION BRANCHEMENT ESPINE	01/01/2020	01/01/2020	50	1 748,81	1 049,28	15,00	0,00	684,53
AUT22_01113	FOUGAX ET BARRINEUF CREATION BRANCHEMENT PLACE LIBERTE	01/01/2022	01/01/2022	50	1 552,09	0,00	32,00	0,00	1 520,09
AUT22_01114	FOUGAX ET BARRINEUF CREATION BRANCHEMENT ESPINE	01/01/2022	01/01/2022	50	1 883,53	0,00	39,00	0,00	1 844,53
Total par Service : FINANCE					253 723,23	141 560,06	4 778,00	0,00	107 385,17
Total par 217531 RESEAUX D'ADDITION D'EAU / 28175 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE					253 723,23	141 560,06	4 778,00	0,00	107 385,17

Collectivité :	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET	Etat de l'Actif	Date Edition	30/04/2025
Budget :	EAU POTABLE	Immobilisations pour l'exercice 2025		
Nature d'immobilisation	217311 BATIMENTS D'EXPLOITATION	Situation détaillée		
Nature d'amortissement	28173 CONSTRUCTIONS			

Critères particuliers: Budget: EAU POTABLE / Tons / Non Validé(es) / Loc: FOU / Non Validé(es) /										
N° Inventaire	Designation Observations	Date Acquisition	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01 (1)	Amortissement exercice (1)	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)	
AUT12_00013	FOUGAX ET BARRINEUF RESERVOIR LA CARLASSE	01/01/2012	01/01/2012	2	686,50	686,50	0,00	0,00	0,00	
AUT13_00029	FOUGAX ET BARRINEUF REHABILITATION CAPTAGE PELAIL	01/01/2013	01/01/2013	30	11 640,00	3 880,00	408,00	0,00	7 352,00	
AUT17_00874	FOUGAX ET BARRINEUF POMPE PUITES PELAIL	01/01/2017	01/01/2017	30	623,08	373,82	10,00	0,00	239,26	
AUT18_00964	FOUGAX ET BARRINEUF CONSTRUCTION LOCAL POMPAGE	01/01/2018	01/01/2018	30	682,14	354,72	13,00	0,00	314,42	
AUT18_00965	FOUGAX ET BARRINEUF CAPTAGE COURRENT	01/01/2018	01/01/2018	30	397,78	159,12	9,00	0,00	229,66	
AUT19_00959	FOUGAX ET BARRINEUF TRAVAUX POMPAGE	01/01/2019	01/01/2019	30	182 090,88	6 044,94	7 041,00	0,00	169 004,94	
AUT20_01041	FOUGAX ET BARRINEUF FORAGE PELAIL	01/01/2020	01/01/2020	30	17 928,00	1 792,80	620,00	0,00	15 515,20	
AUT20_01043	FOUGAX ET BARRINEUF PORTE LOCAL FORAGE	01/01/2020	01/01/2020	20	4 078,92	497,89	280,00	0,00	4 201,03	
AUT21_01174	FOUGAX ET BARRINEUF PORTAIL PERIMETRE DE PROTECTION	01/01/2021	01/01/2021	30	2 902,62	90,00	104,00	0,00	2 708,62	
AUT21_01175	FOUGAX ET BARRINEUF CLOTURE PERIMETRE PELAIL	01/01/2021	01/01/2021	30	1 094,35	145,05	35,00	0,00	914,30	
Total par Service : FINANCE					223 024,27	14 024,84	8 520,00	0,00	200 479,43	
Total par 217311 BATIMENTS D'EXPLOITATION / 28173 CONSTRUCTIONS					223 024,27	14 024,84	8 520,00	0,00	200 479,43	

(1) Amortissements hors amortissements des sorties de l'exercice
Ref : actif_d.rpt / Version 2.2.0.39

Collectivité : SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET
Budget : EAU POTABLE
Nature d'Immobilisation : 21711 TERRAINS NUS

Etat de l'Actif

Immobilisations pour l'exercice 2025

Situation détaillée

Date Edition : 30/04/2025

Critères particuliers: Budget: EAU POTABLE / Tous / Non Validé(s) / Loc: FOU / Non Validé(s) /										
N° Inventaire	Désignation Observations	Date Acquisitio	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01 (1)	Amortissement exercice (1)	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)	
AUT11_00012	FOUGAX ET BARRINEUF PARCELLE DUTHOIT	01/01/2011	01/01/2011	0	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
AUT11_00013	FOUGAX ET BARRINEUF C1095 C1098 C1099	01/01/2011	01/01/2011	0	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
AUT21_01170	FOUGAX ET BARRINEUF TERRAIN CAMP JEAN BOUYE C7577179	01/01/2021	01/01/2021	0	744,39	0,00	0,00	0,00	744,39	
AUT21_01171	FOUGAX ET BARRINEUF TERRAIN C1096 C1097	01/01/2021	01/01/2021	0	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
AUT21_01172	FOUGAX ET BARRINEUF TERRAIN C1094 GF RIVELS	01/01/2021	01/01/2021	0	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
AUT21_01173	FOUGAX ET BARRINEUF TERRAIN RIOUVERNIE LAPASSET	01/01/2021	01/01/2021	0	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	
Total par Service : FINANCE					2 444,39	0,00	0,00	0,00	2 444,39	
Total par 21711 TERRAINS NUS					2 444,39	0,00	0,00	0,00	2 444,39	

(1) Amortissements hors amortissements des sorties de l'exercice
Ref : actif d rpt / Version 2 2 0 39

Collectivité :	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET	Etat de l'Actif	Date Edition	30/04/2025
Budget :	EAU POTABLE	Immobilisations pour l'exercice 2025		
Nature d'Immobilisation	2031 FRAIS D'ETUDES	Situation détaillée		
Nature d'Amortissement	28031 AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES			

Critères particuliers: Budget: EAU POTABLE / Tous / Non Validé(s) / Loc: FOU / Non Validé(s) /									
N° Inventaire	Désignation Observations	Date Acquisition	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01 (1)	Amortissement exercice (1)	Dépréciation	Reste à amor- tir au 31/12 (Valeur comptable)
AUT24_01315	FOUGAX ET BARRINEUF INSCRIPTIONS	01/01/2024	01/01/2024	5	2 909,98	555,00	471,00	0,00	1 883,98
AUT24_01316	FOUGAX ET BARRINEUF REGULARISATION LA CARLASSE	17/12/2024	17/12/2024	5	1 158,00	231,60	185,00	0,00	741,40
AUT24_01317	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE PERIMETRE DE PROTECTION	01/01/2024	01/01/2024	5	2 610,00	2 088,00	104,00	0,00	418,00
AUT24_01318	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDES FORAGE	01/01/2024	01/01/2024	5	1 440,00	288,00	230,00	0,00	922,00
AUT24_01319	FOUGAX ET BARRINEUF POMPAGE CENTRE BOURG	01/01/2024	01/01/2024	5	5 079,78	1 60,86	983,00	0,00	3 915,92
AUT24_01320	FOUGAX ET BARRINEUF MEMOIRE D'HONORAIRES	01/01/2024	01/01/2024	5	1 154,06	331,33	164,00	0,00	658,73
AUT24_01321	FOUGAX ET BARRINEUF HONORAIRES RIOUVERNIE	01/01/2024	01/01/2024	5	720,00	143,00	115,00	0,00	462,00
AUT24_01322	FOUGAX ET BARRINEUF PCSSE	01/01/2024	01/01/2024	5	2 304,00	460,00	368,00	0,00	1 476,00
AUT24_01323	FOUGAX ET BARRINEUF ASSISTANCE FORAGE	01/01/2024	01/01/2024	5	9 936,00	778,80	1 831,00	0,00	7 326,20
AUT24_01327	FOUGAX ET BARRINEUF BORNAGE RIOUVERNIE	01/01/2024	01/01/2024	5	1 434,00	286,80	229,00	0,00	918,20
Total par Service : FINANCE					102 537,65	59 675,08	9 682,01	0,00	33 180,56
Total par 2031 FRAIS D'ETUDES / 28031 AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES					102 537,65	59 675,08	9 682,01	0,00	33 180,56

(1) Amortissements hors amortissements des sorties de l'exercice
Ref: actif_d rpt / Version 2 2 0 39



Date Edition 30/04/2025

Etat de l'Actif

Immobilisations pour l'Exercice 2025

Situation détaillée

Collectivité : SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET

Budget : EAU POTABLE

Nature d'Immobilisation 2031 FRAIS D'ETUDES

Nature d'Amortissement 28031 AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES

Critères particuliers: Budget: EAU POTABLE / Tous / Non Validé(es) / Lnc: FOU / Non Validé(es) /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date Acquisition	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01 (1)	Amortissement exercice (1)	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
AUT19 00954	FOUGAX ET BARRINEUF NOTE CAPTAGE PELAIL	01/01/2019	01/01/2019	5	673,31	673,31	0,00	0,00	0,00
AUT20 01032	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE POUR AMELIORATION DESSERT	01/01/2019	01/01/2019	5	15 428,40	15 428,40	0,00	0,00	0,00
AUT20 01033	FOUGAX ET BARRINEUF AMO FORAGE	01/01/2019	01/01/2019	5	2 730,00	2 730,00	0,00	0,00	0,00
AUT20 01034	FOUGAX ET BARRINEUF PROTECTION DES CAPTAGES	01/01/2019	01/01/2019	5	1 851,30	1 851,30	0,00	0,00	0,00
AUT20 01036	FOUGAX ET BARRINEUF PROTECTION DE CAPTAGES	01/01/2019	01/01/2019	5	8 296,65	8 296,65	0,00	0,00	0,00
AUT20 01037	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE	01/01/2019	01/01/2019	5	823,20	823,20	0,00	0,00	0,00
AUT24 01724	FOUGAX ET BARRINEUF PUBLICITE PERIMETRE DE PROTECTION AUDE	01/01/2019	01/01/2019	5	255,89	255,89	0,00	0,00	0,00
AUT24 01325	FOUGAX ET BARRINEUF PUBLICITE PERIMETRE DE PROTECTION	01/01/2019	01/01/2019	5	145,14	145,14	0,00	0,00	0,00
AUT24 01726	FOUGAX ET BARRINEUF PUBLICITE PERIMETRE DE PROTECTION AUDE	01/01/2019	01/01/2019	5	413,90	413,90	0,00	0,00	0,00
AUT20 01031	FOUGAX ET BARRINEUF PUBLICITE APPEL D'OFFRE	01/01/2022	01/01/2022	5	570,14	456,12	38,01	0,00	76,01
AUT22 01110	FOUGAX ET BARRINEUF MODIFICATION DCE POMPAGE	01/01/2022	01/01/2022	5	2 445,00	815,00	543,00	0,00	1 087,00
AUT22 01109	FOUGAX ET BARRINEUF ENQUETE PUBLIQUE AUDE PUB	01/01/2023	01/01/2023	5	5 654,69	753,96	1 225,00	0,00	3 675,73
AUT23 01168	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE HYDRAULIQUE	01/01/2023	01/01/2023	5	11 431,80	7 371,21	1 015,00	0,00	3 045,59
AUT23 01169	FOUGAX ET BARRINEUF MISE EN PLACE OUTIL DE GESTION	01/01/2023	01/01/2023	5	12 600,00	7 560,00	1 260,00	0,00	3 780,00
AUT23 01170	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE GEOTECHNIQUE PELAIL	01/01/2023	01/01/2023	5	5 436,00	4 348,80	271,00	0,00	816,20
AUT23 01171	FOUGAX ET BARRINEUF PERIMETRE DE PROTECTION MANGIN	01/01/2023	01/01/2023	5	1 051,20	350,40	175,00	0,00	525,80
AUT23 01172	FOUGAX ET BARRINEUF ETUDE RESEAU EAU RIOUVERNIER	01/01/2023	01/01/2023	5	3 127,28	1 563,65	390,00	0,00	1 173,63
AUT23 01173	FOUGAX ET BARRINEUF PUBLICITE EP PERIMETRE	01/01/2023	01/01/2023	5	857,93	514,76	85,00	0,00	258,17

(1) Amortissements hors amortissements des sorties de l'exercice
Ref: actif_d rpt Version: 2.2.0.39

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le



ID : 009-210901252-20250612-2025_13-DE

Collectivité :
Budget :
Service :

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET
EAU POTABLE
SERVICE FINANCES

INVENTAIRE
Subventions pour l'exercice 2025

Date Edition :
30/04/2025

Situation détaillée

Critères particuliers Budget EAU POTABLE / Subv. // Non Validé(es) / Réf. interne = mad fougax

NUMERO	DESIGNATION	DATE RECEPT.	VALEUR DE LA SUBVENTION	CUMUL REPRIS AU 01/01	REPRISE DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE AU 31/12
AUT22_01115	FOUGAX ET BARRINEUF SUBVENTION	01/01/2022	157 398,10	10 948,80	3 051,00	143 398,30
Sous Total par Localisation : Non renseigné						
Sous Total par Service : SERVICE FINANCES						
Sous Total par Budget : EAU POTABLE						
Total Généré par Collectivité : SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET						
			157 398,10	10 948,80	3 051,00	143 398,30

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le



ID : 009-210901252-20250612-2025_13-DE